

option Production agricole, utilisation des matériels, spécialité Productions végétales (PV)

RNCP2342 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	CAPA — Certificat d'aptitude professionnelle agricole
Code(s) NSF	211
Code(s) ROME	A1416
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'agriculture

<http://www.agriculture.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Activités visées :

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle agricole, option Production agricole, utilisation des matériels exerce :

Des activités communes :

- Il organise son travail et effectue les différentes tâches (préparation du matériel, des produits, réglage et nettoyage du matériel...) en respectant les règles d'hygiène, de sécurité et de qualité de l'environnement.
- Il rend compte de ses travaux.
- Il participe aux travaux d'aménagements de l'exploitation agricole.
- Il participe aux activités de la vie professionnelle et sociale.

Des activités liées aux productions végétales :

- Il observe et apprécie l'état d'une parcelle en culture.
- Il met en œuvre les différentes techniques ou opérations culturales liées au processus de production en respectant les règles agro-environnementales.
- Il utilise en toute sécurité les différents équipements et matériels nécessaires aux opérations culturales, à celles de récolte et de conditionnement des produits.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités attestées :

Capacités communes :

- S'exprimer et communiquer par oral et par écrit dans des situations de la vie professionnelle et sociale
- Mobiliser des connaissances mathématiques, des méthodes de raisonnement afin de résoudre des problèmes issus de situations professionnelles ou issus de la vie courante
- Pratiquer des activités physiques et sportives dans une optique de santé, de sécurité et d'insertion professionnelle et sociale
- A partir de différentes approches de l'environnement social, prendre conscience des droits, des devoirs et responsabilités du citoyen

Capacités professionnelles :

- Se situer en tant qu'ouvrier qualifié dans une entreprise agricole

- Mobiliser des connaissances scientifiques et technologiques nécessaires à la compréhension des pratiques professionnelles
- A partir des consignes données, mettre en œuvre, dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et de qualité de l'environnement, les techniques de productions végétales, d'entretien des matériels, bâtiments et installations

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Secteur d'activités :

L'ouvrier qualifié est employé par les exploitations agricoles ou par les organismes au service direct de la production agricole.

On peut regrouper les exploitations agricoles en deux grands types dont celles à dominante de productions végétales où l'ouvrier qualifié exerce son activité principalement en conduisant du matériel agricole.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Types d'emplois accessibles :

L'ouvrier agricole spécialisé en productions végétales a un sens aigu de l'observation des conditions de réalisation des diverses productions et de l'utilisation des divers matériels et équipements. Sa permanence sur les lieux de production lui confère une position privilégiée pour percevoir les changements, les problèmes qui méritent le plus souvent une réponse rapide. Sa capacité à rendre compte de ses activités d'une manière claire et concise est donc très importante.

L'ouvrier qualifié en production agricole, spécialité productions végétales se trouve toujours sous la responsabilité du supérieur hiérarchique et du chef d'exploitation.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 880 €
Familles professionnelles (FAP)	A0X40 — Agriculteurs · tension 3/5 (Modérée) A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles · tension 4/5 (Élevée) A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	86 583
Jugés difficiles à recruter	41 %
Emplois saisonniers	80 %
Familles professionnelles (FAP)	A0X40 — Agriculteurs A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé : – pour moitié au moins d'enseignants des établissements agricoles publics ou privés justifiant des titres et diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au CAPA,
– pour moitié au maximum d'employeurs et de salariés des professions concernées.

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP25306

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : educagri.fr

<http://www.educagri.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2342/>